

# ALYA THÉÂTRE

## Organisation et Cahier des charges techniques

### YOURTE

#### PREPARATION

Votre compagnie s'engage à fournir les décors, costumes, accessoires et tous autres éléments nécessaires au spectacle. L'utilisation de gravier, sable, argile, charbon, talc, eau ou tout autre fluide ou conglomérat est interdit.

**L'utilisation de bougies, flammes, ou tout appareil utilisant le feu est interdite.**

L'ensemble de votre matériel devra répondre aux normes de sécurité en vigueur. Les frais de contrôle éventuels seront à votre charge. **(Pensez notamment aux certificats d'ignifugation).**

La liste des matériels supplémentaires à ceux qui sont fournis par ALYA THÉÂTRE (projecteurs, câbles, consoles, machinerie, etc...) sera limitée et déterminée d'un commun accord. Cette liste fera l'objet d'un avenant.

LE PRODUCTEUR pourra **éventuellement** compléter le plan de feu COMMUN mais **dans la limite des contraintes liées aux spécificités de la yourte:**

- La structure porteuse de la yourte est composée de 72 perches utilisables pour accrocher les projecteurs. Deux perches sur les deux côtés de la scène sont condamnées.
- Les projecteurs devront être accrochés avec des crochets pour tube de diamètre 50mm avec contre-plaques et en aucun cas vissés sur les perches.
- **La charge maximale est de 5 kg par perche et 80 kg sur l'ensemble.**
- Les dimensions de la Yourte et les contraintes d'accroches avec les perches en bois imposent l'utilisation de projecteurs LED légers, de petite taille et dégageant peu de chaleur. Les projecteurs ne répondant pas à ce critère ne trouveront pas leurs places sur le grill.
- l'usage de volets n'est pas possible.
- Les distances entre les projecteurs et la scène étant faibles, des sources de faible puissance (moins de 100W) sont suffisantes.
- Les sources LED sont à privilégier. Elles permettent de bénéficier d'une trichromie ou quadrichromie.
- Les projecteurs fournis par les compagnies doivent être équipés d'entrées et sorties DMX. Dans le cas où un projecteur ne possède pas de sortie DMX, il est nécessaire de fournir un splitter DMX. Des câbles électriques de petites longueur (1m) sont à prévoir. La possibilité de repiquer l'alimentation sur les projecteurs est un plus qui facilitera l'installation.
- **LE PRODUCTEUR devra fournir également tous câbles DMX nécessaires au câblage de ses projecteurs.**

Votre compagnie devra transmettre à Alya Théâtre une liste de tout son matériel de valeur, entreposé dans le lieu, qui sera remise, en cas de nécessité, aux assureurs de Alya Théâtre.

Afin d'être le plus autonome possible, n'oubliez pas vos lampes de secours, petits outillages de maintenance, adhésifs, agrafeuse...

**Tout votre matériel** (projecteurs, câblages...) **devra porter l'identification de la compagnie**, afin d'être repéré rapidement en cas de besoin.

## INSTALLATION

Elle aura lieu le **30 juin 2022 à 8h**.

Aucun véhicule ne pourra entrer dans l'Espace Alya avant cette date.

**Pour le respect de tous, veuillez à être ponctuel.**

**L'installation se fera de manière collective, sous l'encadrement d'un régisseur de l'Espace Alya.** Il se réserve le droit de refuser l'utilisation de tout matériel lui semblant défectueux, dangereux, ou ne respectant pas les normes de sécurité (mise à la terre...).

L'objectif de la journée est l'accroche des projecteurs, leur câblage et leur repérage (numéro de circuit de chaque projecteur).

**Rappel de sécurité : le port de chaussures de sécurité est indispensable pour toute personne participant à cette installation** (déchargement des véhicules, accroche des projecteurs, etc.).

Chaque compagnie disposera ensuite de deux services de quatre heures pour installer tout autre dispositif (machinerie, vidéo, son...), faire ses réglages, entrer sa conduite...

## GÉNÉRALE

Elle aura lieu **le 6 juillet 2022**, dans le respect des horaires d'une journée-type du festival.

## EXPLOITATION

Un régisseur de l'Espace Alya aura la tâche de s'assurer que la salle est en ordre de marche.

Il veillera au respect des horaires et au bon fonctionnement de nos installations. Il se chargera de l'entrée des spectateurs (au minimum 5 minutes avant le début de la représentation) et du contrôle des billets.

**Il n'est pas dans ses attributions de déplacer ou installer votre décor, faire de la maintenance sur votre matériel...**

**Il est formellement interdit d'obstruer les sorties de secours pendant les représentations, ou de modifier de quelque manière que ce soit les éclairages de sécurité.**

**Le stockage des décors :** Il existe deux zones de stockage des décors, accessibles toute la journée. C'est là que vous entreposerez vos décors, costumes (pensez à amener des portants) et accessoires (pas d'affiche, tract ou autre support de communication). **Il est strictement interdit d'y laisser des appareils électriques branchés et d'y stocker des produits nocifs, inflammables ou explosifs.** Je vous rappelle également qu'il est **interdit de fumer** dans ces locaux. Aucun décor ne pourra être stocké dans la salle.

**Les loges :** Une loge est disponible à proximité du plateau, accessible pendant votre créneau horaire. Elle devra être rendue vide et propre à l'issue de la représentation. Un coin maquillage (table, chaises, miroirs) est aménagé dans le stockage décors afin de vous préparer avant votre entrée dans la salle.

**La régie :** aucun appareil (console, ordinateur...) appartenant aux compagnies ne restera en régie en dehors de votre créneau horaire. Merci de veiller à rendre la régie vide et propre pour les suivants (conduites, bouteilles d'eau...).

## DEMONTAGE

Il aura lieu le lendemain du dernier jour d'exploitation, le **29 juillet 2022 à partir de 9h00**.

En tout état de cause, le démontage ne pourra être fait avant la dernière représentation de la programmation du lieu. L'Espace Alya sera libéré impérativement 48h après le dernier jour du festival, y compris pour les décors.